

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 21 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **BERTOUT Emilie à HENRI Pascal, GAURIER Jacques à BOUILLET Francis.**

Madame CROIX Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU DERNIER PV
N° de délibération : 2025_12

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 31 janvier 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Jacques GAURIER. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2025.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 25 mars 2025
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.03.25 17:06:18 +0100
Ref:8429498-12653455-1-D
Signature numérique
le Maire